

La presse indiquait que les États-Unis craignaient que le budget contienne des allusions à un retrait du Canada. Le gouvernement a pensé que le mot «désengagement» — qui se trouvait déjà dans la version imprimée du Discours du Budget —, même juxtaposé au mot «ordonné», pourrait être mal interprété dans le contexte des accords internationaux liés à la station spatiale. Il a donc été décidé, pour éviter tout malentendu possible concernant la position du Canada, d'utiliser le mot «réduction» dans le discours du ministre des Finances à la Chambre.

Le gouvernement veut toujours participer au Programme de station spatiale. Le plan à long terme actuel établit sa stratégie dans la prochaine décennie, et aidera à faire en sorte que ce secteur devienne un atout dans la transition du Canada vers une économie axée sur le savoir.

Note: l'expression «*withdrawal from current commitments*», qui apparaît au texte anglais de la version imprimée du Discours du Budget a été traduite en français par le seul mot «désengagement».

L'ENVIRONNEMENT

L'AUTOMATISATION DES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES— LA FIABILITÉ DE LA TECHNOLOGIE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

(Réponse à la question posée par l'honorable sénateur Pat Carney le 2 mars 1995)

Les récentes compressions budgétaires à Environnement Canada exigeront l'élimination de toutes les observations météorologiques humaines à compter d'avril 1997. EC continue à procéder, tel que prévu, à la fermeture des stations météorologiques locales en respectant le moratoire et en installant de nouveaux Systèmes d'observation météorologique automatisés (SOMA) seulement là où ils ne produisent aucun impact sur les besoins de l'aviation.

Transports Canada Aviation et Environnement Canada ont mis en oeuvre un plan d'action, en collaboration avec les utilisateurs, pour corriger les lacunes du SOMA et démontrer sa performance satisfaisante, de manière à pouvoir satisfaire aux exigences opérationnelles et aux impératifs d'efficacité des aéronefs et aux attentes des utilisateurs de l'aviation aux aéroports canadiens dès juillet 1996. Exception faite des lacunes reconnues des opérations aéronefs, les SOMA satisfont aux exigences de données météorologiques du public et fournissent les éléments essentiels permettant à un aéronef d'effectuer une approche aux instruments (vitesse du vent et calage altimétrique). De plus, l'intégrité des prévisions météorologiques des aérodromes n'est pas compromise par les déficiences

d'observation météorologique des SOMA puisque ces prévisions sont préparées à partir de plusieurs sources de données.

Transports Canada s'est engagé à fournir un environnement d'exploitation sûr aux utilisateurs de l'aviation et est confiant que les efforts en cours produiront des SOMA qui sauront répondre à tous les besoins de l'aviation.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RÉGIMENT AÉROPORTÉ CANADIEN— LES MOTIFS DE SON DÉMANTÈLEMENT

(Réponse à la question posée par l'honorable Duncan J. Jessiman le 22 mars 1995)

À la suite des événements regrettables qui se sont produits en Somalie en 1993 et qui ont mis en cause certains membres du Régiment aéroporté du Canada, le Chef d'état-major de la Défense et le commandant de la Force terrestre ont présenté au ministre de la Défense nationale, en juin 1994, une recommandation quant à l'avenir du Régiment aéroporté du Canada. Le ministre hésitait à prendre une décision sur l'avenir du Régiment avant qu'une enquête publique, qu'il a annoncée ultérieurement à l'automne de 1994, ne produise un rapport sur les événements entourant le déploiement du Régiment en Somalie.

Cependant, lorsqu'il a appris que d'autres incidents troublants étaient imputés à des membres du Régiment — un survenu au Rwanda à l'automne de 1994 et deux filmés sur caméra vidéo, le premier en Somalie durant la période de service du Régiment en 1993 et le deuxième à Petawawa, en 1994, illustrant un rite d'initiation au cours duquel des membres du Régiment se livraient à des actes racistes, violents et dégradants — le ministre a craint que la conduite de certains membres du Régiment n'ait terni la réputation de l'ensemble des membres des Forces canadiennes, anciens et actuels. Même si des mesures avaient été prises pour régler les cas particuliers, le ministre en est venu à la conclusion que les problèmes du régiment étaient liés au système. Vu l'effet cumulatif de ces incidents sur la confiance du public à l'égard du régiment, le gouvernement a dû agir promptement pour rétablir la réputation des Forces canadiennes.

Par conséquent, le 23 janvier 1995, le ministre de la Défense nationale a annoncé la dissolution du Régiment aéroporté du Canada et la réaffectation de ses membres à leur unité d'appartenance.